

**Sport de haut niveau - «Contrats d'objectifs sports individuels» -
Répartition complémentaire au titre de l'année 1998**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Lors de sa séance du 16 décembre 1991, le Conseil Municipal approuvait le principe de l'application des contrats d'objectifs aux clubs sportifs bisontins «sports individuels».

Cette aide est destinée à favoriser l'éclosion d'athlètes bisontins. Dans ce cadre, Ghani YALOUZ, athlète du CPB, médaille d'argent aux Jeux Olympiques d'Atlanta, Champion d'Europe, Champion de France, souhaite bénéficier, pour préparer les Jeux Olympiques de Sydney 2000, de l'appui des collectivités territoriales. La Région de Franche-Comté, le Département du Doubs et la Ville de Besançon ont souhaité accompagner le projet de Ghani YALOUZ. Pour ce faire, chaque collectivité s'est engagée à verser à l'association Ghani YALOUZ SYDNEY 2000, une subvention annuelle d'un montant de 33 000 F et ce jusqu'en 2000.

Le montant de cette dépense, soit 33 000 F sera imputé sur le chapitre 92.251.6574 - code projet 90012 - code service 20300 du Budget Primitif 1998.

Après avis favorable de la Commission des Sports, lors de sa réunion du 27 août 1998, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Récépissé préfectoral du 29 septembre 1998.